

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **mardi 2 juillet 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 3 juin 2019;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Renouvellement du contrat de service annuel d'Infotech;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 2 juillet 2019;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Résultat des appels d'offres pour des travaux de correction et de pavage sur un tronçon du chemin North;
 - .2 Offre de services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux de pavage d'un tronçon des chemins Millington et North;
 - .3 Appel d'offres pour les travaux de pavage d'un tronçon des chemins Millington et North;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Demande de permis de construction PIIA 2019-06-0002 – 62 rue des Plaines;
 - .2 Demande de permis de construction PIIA 2019-06-0003- lot 5 384143 – rue du Lac des Sittelles;
 - .3 Demande de soutien financier pour les territoires protégés;
- 10 Loisirs et culture**
 - .1 Demande du club de triathlon Memphrémagog;
 - .2 Aménagement du lieu-dit « Chaput Trough » et du parcours des droits de l'enfant;
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2019-07-142)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-07-143

**APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DU 3 JUIN 2019** (143)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2019 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2019-07-144

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ANNUEL D'INFOTECH (144)

ATTENDU QU'Infotech a présenté en 2016 une proposition pour le renouvellement du contrat de service, soit un contrat de quatre ans, à 0 % d'augmentation annuelle.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil confirme le renouvellement du contrat de service d'Infotech pour la dernière année du contrat (2020) à 0 % d'augmentation, aux mêmes coûts, termes et conditions établis dans le contrat signé le 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉE

2019-07-145

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (145)

<u>Comptes payés après le 3 juin</u>	
Salaires au net du 2019-06-05 (pompiers mai compris)	22 590,84
Salaires au net du 2019-06-12	38 624,25
Salaires au net du 2019-06-19	10 920,79
Salaires au net du 2019-06-26	8 150,96
Ministre du Revenu (juin)	26 588,78
Receveur Général (juin)	12 196,72
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	867,40
Bell Mobilité	572,89
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	1 911,86
Xerox (location d'équipement et copies)	183,82
Petite caisse (bibliothèque, corvée de nettoyage, formation, entretien bâtiments, etc.)	317,30

Fonds d'information (avis de mutations)	84,00
Monty Sylvestre (recouvrement de taxes et frais juridiques)	2 457,55
La Capitale Assurances (assurance groupe)	3 482,45
Fondation du CHUS (don)	1 000,00
Fondation québécoise du cancer (don)	350,00
CIBC Visa (médiaposte, camions, caserne, formation, outils, voirie, corvée de nettoyage)	867,21
Carte Rona (chalet des sports : enseignes et barre d'appui)	108,66
Entretien Ménager LT (grand ménage du printemps)	1 341,52
IAAI Québec (cotisation 2019-2020)	60,00
Ville de Magog (mutation entre municipalités)	112,72
RAPPEL (projet qualité d'eau des lacs)	2 288,00
ADGMQ (livre)	92,56
Nathalie Deneault (arbres stationnement hôtel de ville)	3 750,00
Distribution Michel Fillion (chemises projet jeunes pompiers)	396,43
Claire Bertrand (achats comité PFA)	253,15
Remboursements bibliothèque et sports	840,00
Personnel (déboursés divers - camp de jour)	573,65
Personnel (déplacements / kilométrage)	2 637,10
Remboursement de taxes (crédit de révision)	172,65
Total payé au 2 juillet 2019	143 793,26 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digitel inc (internet hôtel de ville)	68,93
Dicom (livraison)	51,61
PitneyWorks (timbres)	2 299,50
MRC Memphrémagog (équilibrage/maintien d'inventaire)	2 280,00
Mégaburo (fournitures et papeterie)	165,72
GDE Xerox (copies)	20,53
Infotech (contrat de soutien et services techniques)	12 903,53
BioNest (entretien système)	359,69
GNR Corbus (entretien système chauffage)	331,12
Climatisation Roger Demers (appel de service thermopompe)	682,38
InterSécurité DL (contrat de service)	482,90
Marché Austin (épicerie, divers)	44,80

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (juillet)	55 158,91
Centre d'extincteur SL (contrat cylindres d'air)	1 511,93
Stokes International (insignes)	1 010,31
Communication Plus (appel de service)	394,35
Formation Savie inc (formation premiers répondants)	1 465,93
Isotech Instrumentation inc (lavage habits de pompier)	524,12
Plomberie Gilbert & Fils (réparation caserne nord)	30,58
Puits Bernier (réparation caserne nord)	456,74
Extincteur Pierrafeux (remplissage - camion 252)	44,50
Location Langlois (réparation caserne nord)	720,67
SPA de l'Estrie (service juillet à décembre)	2 923,01

TRANSPORT

Germain Lapalme et Fils (nivelage)	2 184,53
Normand Jeanson Excavation (gravier)	413,91
Les Entreprises ALJER inc (bermes Dév. Quatre Saisons)	2 184,52

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe Environex (analyses d'eau)	118,42
Groupe Degrandpré (appel de service lampes UV)	591,16
Conseil régional de l'environnement (cotisation)	50,00
Nova Envirocom (vaisselle biodégradable)	134,26
Ressourcerie des Frontières (encombrants 3 ^e trimestre 2019)	6 229,63

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

<i>FQM</i> (formation membres du CCU)	91,98
LOISIRS ET CULTURE	
Conseil Sports Loisirs de l'Estrie (formation)	143,72
FINANCEMENT	
Banque Royale (capital et intérêts emprunts règ. 17-446)	100 868,00
AFFECTATIONS	
Tessier Récréo-Parc (balançoires)	9 738,38
CONTRATS	
Excavation Stanley Mierzwinski (voirie d'été, divers)	62 148,57
Innovative Surface Solutions (abat-poussières)	34 465,79
PermaRoute (pavage avril)	4 806,64
Lee Fancy (conciergerie)	805,00
Guy Martineau (gazon & entretien paysager 2019)	2 324,14
Enviro5 (fosses septiques)	18 034,47
R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement)	1 430,72
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	20 077,95
Total à payer au 2 juillet 2019	350 773,55 \$

2019-07-145

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **143 793,26 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 2 juillet 2019 au montant de **350 773,55 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 JUILLET 2019

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 2 juillet 2019.

* * *

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

**RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE CORRECTION
ET DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH**

La municipalité n'a reçu aucune soumission à ses deux appels d'offres (résolutions 2019-05-119 et 2019-05-120) pour les travaux correctifs et les travaux de pavage enrobé à froid sur un tronçon du chemin North.

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DES CHEMINS MILLINGTON ET NORTH (146)

ATTENDU l'offre de services d'Avizo experts-conseils au montant de 21 509 \$, taxes en sus, pour la préparation des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux ainsi que le contrôle des matériaux pour la mise en place d'un enrobé bitumineux sur un tronçon d'une longueur d'environ 2,8 km sur les chemins Millington et North;

2019-07-146

ATTENDU QUE le projet sera réalisé sur une base horaire et que seuls les frais réellement encourus décrits dans l'offre de services datée du 29 juin 2019 seront facturés pour les activités suivantes :

- Préparation des documents d'appels d'offres;
- Réunion de démarrage;
- Surveillance bureau;
- Surveillance de chantier et contrôle des matériaux;
- Contrôle des matériaux;
- Réception provisoire des travaux;
- Réception finale des travaux;
- Déplacements;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil accepte l'offre de services d'Avizo experts-conseils au montant de 21 509 \$, taxes en sus, facturés sur une base horaire, pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux pour la mise en place d'un enrobé bitumineux sur un tronçon d'une longueur d'environ 2,8 km sur les chemins Millington et North.

ADOPTÉE

2019-07-147

APPELS D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DES CHEMINS MILLINGTON ET NORTH (147)

ATTENDU le dépôt des documents d'appel d'offres pour les travaux de pavage d'un tronçon d'une longueur d'environ 2,8 km sur les chemins Millington et North;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. l'avis soit publié dans le journal *Le Reflet du Lac* et sur le site SEAO du MAMH;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale jusqu'au 18 juillet 2019 à 10 h, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes lieux, date et heure et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-06-0002 – 62 RUE DES PLAINES (148)

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2019-06-0002 pour la construction d'un bâtiment principal ayant un toit d'un seul versant;

2019-07-148

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement et n'entraîne aucune incidence visuelle importante sur le voisinage immédiat;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2019-06-0002.

ADOPTÉE

2019-07-149

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-06-0003 – LOT 5 384 143 – RUE DU LAC DES SITTELLES (149)

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2019-06-0003 pour la construction d'un bâtiment principal ayant un toit d'un seul versant;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement et n'entraîne aucune incidence visuelle importante sur le voisinage immédiat;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vue de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2019-06-0003.

ADOPTÉE

2019-07-150

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES TERRITOIRES PROTÉGÉS (150)

ATTENDU le rôle que jouent les espaces naturels dans le maintien de la qualité de vie et de la biodiversité;

ATTENDU l'importance de conserver intactes des zones naturelles de grande richesse écologique, telles que milieux humides, zones marines et massifs forestiers;

ATTENDU les changements climatiques qui ont un impact réel sur les territoires, les migrations des espèces et sur les populations humaines;

ATTENDU l'objectif fixé par le gouvernement du Québec de protéger à perpétuité 17 % du territoire;

ATTENDU QUE les municipalités tirent leurs revenus des taxes foncières pour rendre

à leur population les services qu'elles doivent leur fournir;

ATTENDU QUE les territoires mis en conservation ne seront jamais construits et par conséquent, ne contribueront pas au financement des municipalités;

ATTENDU QUE les organismes de conservation sont des organismes à but non-lucratif et qu'ils souhaitent utiliser leurs fonds pour l'agrandissement, la mise en valeur et la surveillance des zones mises en conservation plutôt que de payer des taxes foncières;

2019-07-150

ATTENDU QUE compte-tenu des objectifs visés par la conservation à perpétuité, les municipalités acceptent jusqu'à un certain point de voir leurs revenus fonciers limités par l'augmentation des territoires protégés, mais ne peuvent accepter une diminution de leurs revenus provoquée par une réduction ou l'annulation de la valeur foncière des territoires protégés;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale est un facteur déterminant dans l'aménagement durable du territoire, ce qui comprend la protection des zones particulièrement névralgiques à divers égards pour la survie des écosystèmes;

ATTENDU QUE Corridor appalachien, Conservation de la nature du Canada et le Réseau des milieux naturels protégés ont effectué diverses représentations en ce sens auprès des gouvernements au cours des derniers mois;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

1. le gouvernement du Québec assure aux municipalités le niveau de revenus fonciers en subventionnant les municipalités ou les organismes de conservation d'un montant équivalent aux taxes municipales avant la mise en conservation des zones visées et qu'il prévoit un mécanisme d'indexation périodique;
2. le gouvernement du Québec mette sur pied un programme particulier visant l'aménagement et la mise en valeur des sites protégés de manière à permettre l'accès contrôlé des lieux à la population afin de favoriser l'acceptation des zones de conservation;
3. la présente résolution soit transmise : au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charrette; au député d'Orford, Gilles Bélanger; aux MRC de Memphrémagog et de Brome-Missisquoi pour transmission aux municipalités locales; à Corridor Appalachien; à Conservation de la Nature Canada; à Nature-Québec; et au Réseau des milieux naturels protégés.

ADOPTÉE

2019-07-151

DEMANDE DU CLUB DE TRIATHLON MEMPHRÉMAGOG (151)

ATTENDU QUE le club de triathlon Memphrémagog tiendra sa 24^e édition du TriMemphré Polar de Magog les 13 et 14 juillet prochain;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser la route Nicholas-Austin pour la circulation en vélo, le dimanche 14 juillet prochain entre 8 h et 12 h (période de pointe entre 9 h et 11 h);

ATTENDU QUE comme par le passé, le club requiert le soutien de la Régie de police de Memphrémagog pour l'aider à contrôler la circulation ainsi que des bénévoles pour diriger les automobilistes et cyclistes aux diverses intersections afin d'assurer la sécurité de chacun;

ATTENDU QUE les lieux seront nettoyés après la compétition;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

2019-07-151

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande d'arrêt et de passage du tour le 14 juillet prochain sur le chemin Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité, chemin qui relève de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2019-07-152

AMÉNAGEMENT DU LIEU-DIT « CHAPUT TROUGH » ET DU PARCOURS DES DROITS DE L'ENFANT (152)

ATTENDU le terrain municipal portant le numéro de matricule 5 385 935, communément désigné « Chaput Trough », ayant une superficie de 18 050 m² et constituant un milieu naturel forestier digne d'intérêt;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite protéger ce lieu et le mettre en valeur par des activités d'éducation, de recherche et d'identification ainsi que certaines activités récréatives familiales;

ATTENDU QUE la municipalité vise à développer chez les citoyens une relation permanente avec le lieu;

ATTENDU QUE la municipalité a signé les chartes Municipalité amie des enfants du CAMF et de l'Unicef, et pour une Société digne des enfants en décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à promouvoir les droits de l'enfant et qu'elle a projeté d'établir un parcours des droits de l'enfant qui répond à des objectifs issus de quatre grands axes de la politique de la famille et des aînés, soit :

- l'attraction et la rétention des jeunes familles
- la participation sociale
- les loisirs et vie culturelle
- la santé, la sécurité et le soutien communautaire

tous englobant les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE la municipalité compte aménager le lieudit « Chaput Trough » de sorte qu'il offrira à la fois des connaissances de la forêt et une expérience immersive de cinq des droits de l'enfant selon la convention internationale des droits de l'enfant de l'UNESCO, soit

- le droit d'apprendre
- le droit d'être protégé
- le droit d'être différent
- le droit de s'exprimer et d'être entendu
- le droit de jouer dans un environnement sain et sécuritaire;

ATTENDU la soumission déposée de Sans Cravate de 4 492 \$, taxes en sus, pour la conception de sept illustrations numériques (475 \$ chacune) et la licence complète des droits de reproduction (1 167 \$) et d'honoraires de 150 \$ pour une rencontre avec les jeunes au camp d'été;

ATTENDU l'offre de services de Gabriel Grenier au montant de 150 \$ plus les frais de déplacement pour une consultation sur le potentiel du milieu naturel forestier à mettre en valeur;

ATTENDU QUE la municipalité lance la phase 1 du projet d'aménagement afin de faire un dévoilement le 20 novembre prochain, date qui correspond au

30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'Unesco et du 10^e anniversaire du lancement québécois de l'initiative internationale Municipalité amie des enfants (MAE);

ATTENDU QUE les argents proviendront du fonds de fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil accepte l'offre de Sans Cravate pour la conception de sept illustrations numériques et les droits de reproduction y afférents au montant total de 4 492 \$, taxes en sus, et les honoraires de 150 \$ pour la rencontre avec les jeunes au camp d'été;
3. le conseil accepte l'offre de services de Gabriel Grenier au montant de 150 \$ plus les frais de déplacement pour une consultation sur le potentiel de mise en valeur du milieu naturel forestier,

ADOPTÉE

2019-07-153

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (153)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 20h40

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière